

BULLET

PREAVIS MUNICIPAL N° 12-2022

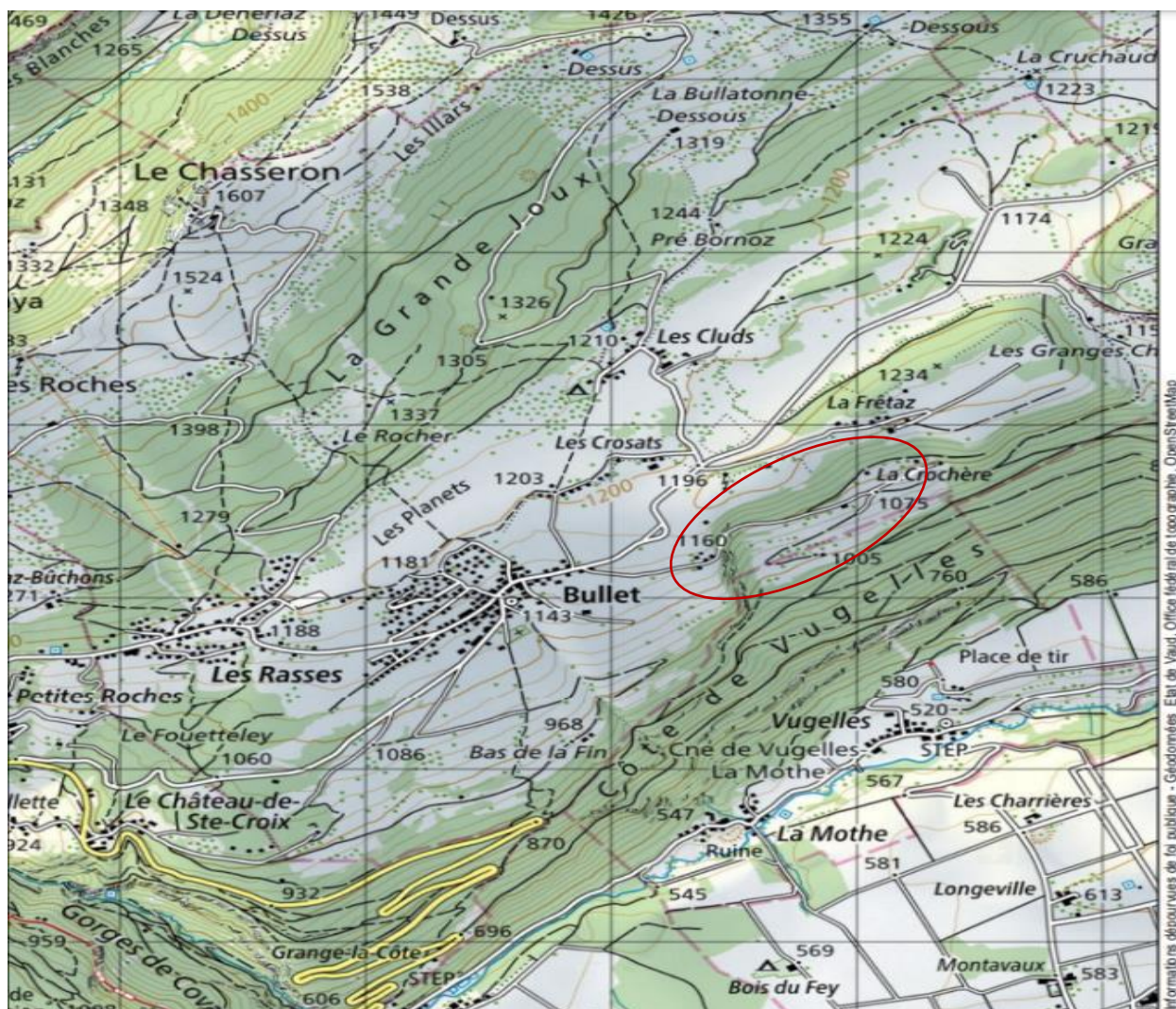


Bullet, le 16 mai 2022
Au Conseil communal de et à Bullet

Demande de crédit pour la réfection de la desserte forestière de la Crochère

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Par le présent préavis, vous êtes sollicités afin de vous prononcer sur la réfection de la desserte forestière de la Crochère.



1. Introduction

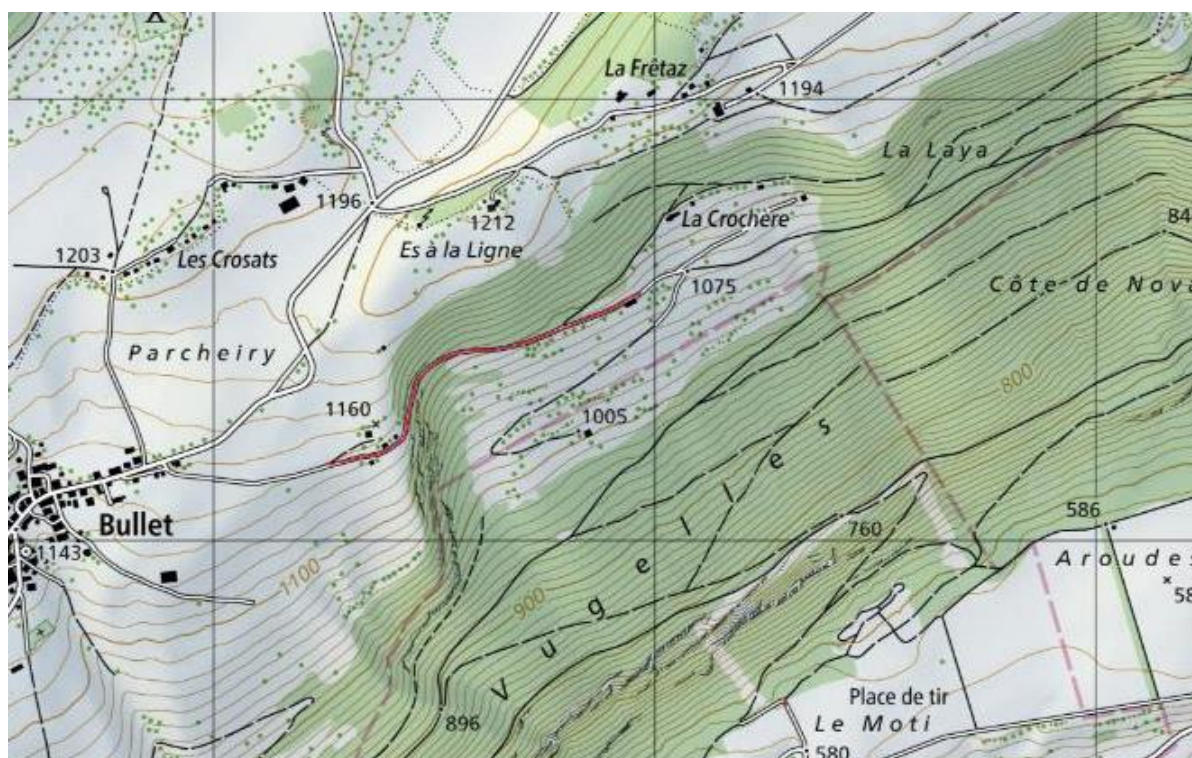
1.1 Présentation du contexte

La route forestière permettant l'accès aux forêts de La Crochère et de La Layaz présente des marques d'usures et des dégradations importantes. Les abondantes précipitations de 2021 ont également contribué à mettre à mal la desserte dont l'état actuel du coffre et de la couche de roulement est problématique pour la circulation des engins et véhicules forestiers et nécessite une réfection. L'objet de ce projet consiste ainsi en la proposition de mesures de réfection de la route forestière de La Crochère.

2. Situation initiale

2.1 Périmètre du projet et type de boisé

La route forestière nécessitant une réfection se situe sur DP communal (DP 1050 et DP 1057). L'ensemble du tracé se situe hors forêts de protection. Le tronçon de desserte forestière à rénover, d'un gabarit de circulation de 3 mètres de largeur et d'une longueur totale d'environ 900 mètres, est composé d'un revêtement en enrobé bitumineux. Ce chemin est le principal accès permettant de desservir une surface d'environ 60 hectares de forêts et pâturages boisés.



En rouge, tronçon de la desserte forestière à réfectionner

2.2 Composition des forêts et planification forestière

Les fonctions prioritaires des forêts de La Crochère et de La Layaz sont les fonctions de production et de protection paysagère (pâturage boisé). Le mélange de ces forêts est majoritairement constitué de feuillus et l'association végétale dominante est la hêtraie à cardamine.

Les travaux sylvicoles prévus sur les forêts qui seront desservies par la desserte faisant l'objet de la présente demande ont été analysés avec le garde forestier.

L'accroissement annuel estimé de ces forêts est de l'ordre de 7 à 8 sylvies par hectare pour les forêts de production et de 6 à 7 sylvies pour les bois sur pâturage. Rapporté aux 40 ha de forêt de production et aux 2 ha de boisés sur pâturage concernés par le périmètre du projet, ce sont environ 300 à 340 sylvies de bois qui sont produites annuellement. Ainsi, sur une planification de 10 ans, le volume à exploiter correspond à 3'000 à 3'500 sylvies (éq. m³).

Les soins cultureux correspondent quant à eux à environ 2 ha/an.

2.3. Clé de répartition

Le tronçon de desserte concerné par cet avant-projet de réfection permet l'accès à des forêt d'exploitation ainsi qu'à des surfaces de pâturage boisé. Les pâturages boisés ayant également une fonction agricole, une clé de répartition a été proposée en coordination avec le garde et l'inspecteur forestier.

Il est ainsi considéré que 60% de la desserte est d'utilité forestière et que le solde de 40% est d'utilité agricole.

2.4. Description de la desserte actuelle

La route a fait l'objet de travaux d'entretien et de taconnages au cours des ans. Le revêtement actuel en enrobé présente un niveau de dégradation avancé avec une forte proportion d'arrachement de la couche de roulement. La route présente également quelques signes visuels tels qu'affaissements ou fissures sur certains secteurs permettant d'identifier des défauts au niveau de la structure de fondation.



Exemple des défauts présents sur la desserte. Photo Ilex 08.2021

Des sondages à la pelle mécanique ont été réalisés pour mettre à jour la composition du coffre en place sous la desserte.

Ces sondages ont ainsi permis de mettre en avant deux secteurs distincts qui se démarquent par l'épaisseur du coffre.

La partie de la desserte dont la pente est la plus marquée présente une structure de coffre avec une épaisseur moyenne de grave de 15 à 20 cm prenant directement place sur un sous-sol gravelo-terreux.

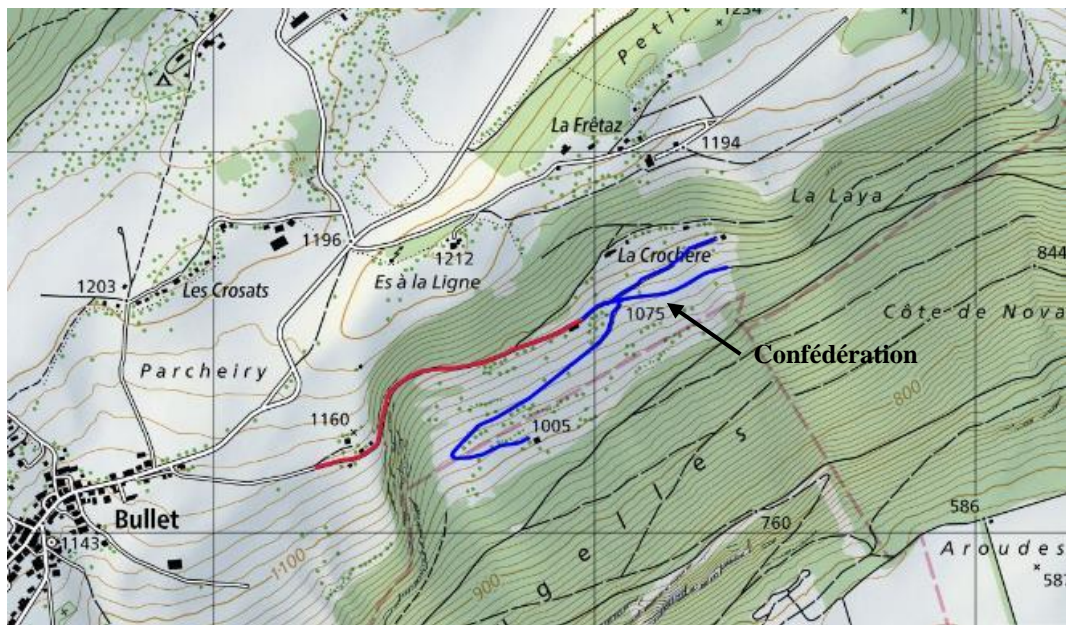
Le solde de la desserte analysée présente une structure de fondation idéale avec une épaisseur de grave de 50 à 60 cm.

S'agissant d'une desserte comportant des matériaux bitumineux, une analyse des HAP s'est avérée nécessaire au vu des volumes présents. Celle-ci a révélé une somme de HAP/kg d'enrobé.

< 141 mg, soit inférieur à la limite de 250mg fixée par l'OLED pour la réutilisation en centrale ou le stockage en décharge de type B.

- 2.5.** Les travaux prévoient de renforcer et réparer le tronçon en question. Un élargissement n'a pas été retenu du fait de la configuration de la desserte et de l'ampleur des travaux qu'une telle mesure aurait engendré sur la reprise des talus et enrochements amonts.

Le second tronçon de la desserte de la Crochère nécessitant également des mesures de renforcement et de réparation n'est pas intégré à cet avant-projet. Ce tronçon de DP fait l'objet d'un arrangement tacite entre la Commune et la Confédération et c'est à cette dernière qu'en revient l'entretien.



En bleu le DP dont l'entretien revient à la Confédération. En rouge, le tronçon dont l'entretien revient à la Commune.

3. Description des mesures

L'aménagement de renvois d'eau est également projeté sur la partie du linéaire en forte pente.

3.1 Caractéristiques techniques

Tronçon de desserte à réfectionner

Longueur du tronçon :	900 mètres
Largeur carrossable :	3.00 m
Banquettes :	- En grave de 35 cm de largeur
Fondation :	- Broyage de l'enrobé actuel et intégration dans le coffre sous forme non liée ¹ - Stabilisation du chemin sur environ 300 m de longueur - Ajout de 6 à 7 cm de grave de réglage pour la pose de l'enrobé
Revêtement :	- Pose d'un enrobé bitumineux type ACT 16N 70-100 de 8 cm d'épaisseur
Gestion des eaux de surface :	- Profil de la route en dévers - Pose de renvois d'eau sur le tronçon en forte pente



Vue sur la partie en forte pente de la desserte ; ILEX août 2021

3.2. Bases de dimensionnement

Le dimensionnement des mesures proposées se base sur les normes VSS et les standards pour la construction de chemins forestiers.

¹ Selon Directive cantonale sur les matériaux minéraux de chantier DCPE 875. Grave de recyclage type A à base de 30% maximum de poids d'enrobé bitumineux concassé. Nécessite un revêtement lié type bitume ou béton.

4. Estimation des coûts

4.1 Base d'estimation des coûts

L'estimation des coûts a été faite d'après les prix en vigueur pour la fourniture des matériaux, la location des machines, le transport et la main d'œuvre. Ces coûts sont tirés de projets semblables récents réalisés par le bureau ILEX.

Estimation des coûts

	Coûts (Fr.)
Réfection de la desserte forestière	
Travaux préparatoires : Analyse HAP, sondages, coupe, éparage	5'000.-
Installation de chantier	5'000.-
Travaux de génie civil	160'000.-
Sous-total des travaux de génie-civil	170'000.-
Honoraires ingénieurs	
Avant-projet DGE-Forêt, coordination travaux préparatoires	8'000.-
Appel d'offre, coordination et direction des travaux, suivi financier et rapport final	10'000.-
Total honoraires ingénieurs HT	18'000.-
Divers et imprévus (env. 10% des travaux)	17'000.-
TVA 7.7%	15'000.-
Total TTC	220'000.-
Coûts reconnus par DGE-Forêts (60%), subventionnés à 70%	92'400.-
Coûts reconnus par DGAV (40%), subventionnés à 86%	75'680.-
Solde à la charge de la commune de Bullet	51'920.-
Incertitude quant au subventionnement de fr. 5'000.--	

5. Organisation des travaux

5.1 Planning de la réalisation des travaux

Les travaux seront effectués dans le cadre de la période RPT 2020-2024. Les travaux sont planifiés pour l'été 2022.

5.2 Mode d'exécution

La commune de Bullet est maître de l'ouvrage.

Les travaux seront réalisés par des entreprises de génie civil selon les normes en vigueur, tant au niveau des matériaux utilisés qu'au niveau des critères sécuritaires.

L'organisation et la surveillance des travaux se fera par un bureau d'ingénieurs forestiers, en collaboration avec l'inspecteur forestier Martial de Montmollin et le garde forestier, René Guex.

6. Entretien

La déclaration d'engagement de la Commune de Bullet jointe à l'avant-projet s'engage ainsi à maintenir sa desserte forestière en bon état, selon les règles de l'art, afin de garantir son bon fonctionnement.

CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLET

sur proposition de la Municipalité, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

D E C I D E

- **D'accorder** le crédit nécessaire de **CHF 220'000.--**.
- **De financer** ce montant par :
 - Subventions CHF168'080.--
 - Le solde par le compte 9259 alimenté par les subventions « Arbres-habitats » CHF51'920.--
 - *Réserve pour incertitude de subvention* CHF5'000.--

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 16 mai 2022.

Au nom de la Municipalité

La Syndique :  La Secrétaire : 

M. Gonthier  A. R. Ciardo

Délégué municipal : Serge Gander